



Négociier des APV pour valoriser des réformes forestière en Afrique Centrale : Mobilisation & Perspectives

*Atelier COMIFAC avec le soutien du PFBC :
« FLEG(T), instruments politiques et implications techniques.*

24 mars 2010 - Hôtel SAWA
DOUALA - Cameroun

Alain Pénelon, Conseiller Régional FLEGT / COMIFAC



Sommaire

- Introduction : *Comment les pays y ont trouvé un intérêt ?*
- La légalité : point de départ incontournable
- Déroulement d'un APV en construction
- Etat d'avancement des APV FLEGT en Afrique Centrale
- Conclusion : *Les impacts que l'on n'avait pas prévus !*



Comment les pays COMIFAC se sont mobilisés ?

Introduction

Légalité : point de départ

Déroulement d'un APV

Etat d'avancement des APV

Conclusion

- Compréhension de devoir agir ensemble pour la gestion des forêts du Bassin du Congo.

Yaoundé 1999, lancement de la COMIFAC.

- Etat des lieux de la problématique de l'exploitation illégale à

Brazzaville 2002.

Réunion des ministres africains des forêts.

- Principe d'une Task Force régionale pour mettre en application des actions spécifiques.

Yaoundé 2003, Déclaration AFLEG.



Comment les pays COMIFAC y ont trouvé un intérêt ?

Introduction

Légalité : point de départ

Déroulement d'un APV

Etat d'avancement des APV

Conclusion

- L'UE présente son Plan d'Action FLEGT en 2003. COMIFAC est confirmée comme instance de coordination des initiatives de gouvernance. L'axe 5 du Plan de Convergence (Action 5.4) est très explicite.

Brazzaville 2005, Traité COMIFAC et Plan de Convergence.

- Le Cameroun et le Congo manifestent explicitement le besoin d'être mieux informé sur le processus FLEGT.

Brazzaville 2006, recrutement de l'AT COMIFAC pour FLEGT.



La légalité : base de l'APV

Pourquoi ?

1. De par sa nature : lutter contre l'exploitation illégale et le commerce de bois illégal.
2. De par sa fonction : base d'appui du SVL (Le système de vérification de la légalité).

Remarque :

Le système de vérification de la légalité (SVL) est un système innovant qui ***ne vise pas*** tant ***à rehausser*** le niveau de la légalité qu'à mettre en place le dispositif adéquat pour vérifier et ***garantir que cette légalité est appliquée réellement, convenablement et en permanence.***

Introduction

***Légalité : point
de départ***

Déroulement
d'un APV

Etat d'avancement
des APV

Conclusion



Les pré-requis techniques de l'APV

Introduction

***Légalité : point
de départ***

Déroulement
d'un APV

Etat d'avancement
des APV

Conclusion

1 °) DÉFINIR la légalité.

- Définition souvent ardue car elle renvoie directement à l'arsenal juridico-légal existant,
- Mais elle fait aussi référence à la réalité en soulignant le plus souvent les défaillances.

2 °) CONSTRUIRE un outil d'évaluation de cette légalité.

L'outil d'évaluation est une analyse arborescente des principes majeurs de la légalité sous forme d'une grille PCI-V. Les principes sont définis puis décortiqués en critères explicatifs. Les critères sont déclinés en indicateurs. Et chaque indicateur est décrit par quelques vérificateurs pour « mesurer » de façon pratique et tangible la réalité de cette légalité.



La légalité, un pré-requis technique au service de la politique forestière des pays

3 °) VALORISER les réformes forestières en développement depuis les années 1990.

Introduction

Légalité : point de départ

Déroulement d'un APV

Etat d'avancement des APV

Conclusion

- Dans les pays COMIFAC en relation avec l'UE pour un APV, les Codes forestiers abordent tous la durabilité de la gestion forestière comme principe fondateur.
- La certification privée reste le + haut niveau de garantie mais à cause de son coût est-elle accessible à tous ? En laissant les plus nantis accéder à ces certifications, les pays engagés dans l'APV offre l'occasion au reste de la profession de sortir de l'ornière de l'illégalité.
- En s'attachant à développer des garanties d'application de la légalité, l'APV traite obligatoirement la durabilité de la gestion et de l'économie forestière.



Schéma générique du déroulement d'un APV en construction en Afrique Centrale

Introduction

Légalité : point
de départ

**Déroulement
d'un APV**

Etat d'avancement
des APV

Conclusion

Etapas de la phase préliminaire d'information :

1. Information auprès de l'administration forestière,
2. A l'initiative de l'administration forestière, organisation d'une information diffusée à un plus large public concerné,
3. Conviction politique consolidée et manifestée par la désignation d'un Point Focal du processus FLEGT.

Etapas de la phase informelle entre le pays demandeur et l'UE :

- Organisation d'une rencontre avec les experts de l'UE
- Élaboration d'une feuille de route de la préparation
- Conviction politique consolidée et demande officielle d'ouverture des négociations au Commissaire européen,
- Organisation des parties prenantes en collèges d'acteurs,
- Débat sur le mécanisme de consultation des parties prenantes.

Ouverture officielle de la négociation

Premier débat sur la légalité...



Schéma générique du déroulement d'un APV en construction en Afrique Centrale

Ouverture officielle de la négociation

1. Exposé des attentes.

2. Planification des rencontres pour négocier et des inter-sessions pour préparer les positions et consulter les prenants parts.

Premier débat sur la légalité... puis sur le système de vérification de la légalité (SVL) et toutes les autres annexes à l'accord.

3. Test des grilles de légalités.

4. Définition de l'autorité de délivrance des autorisations FLEGT.

5. Planification de mise en oeuvre de l'APV et du comité de suivi.

Conclusion des négociations et paraphe de l'APV.

Installation du Comité Conjoint de Mise en Oeuvre.

Mise en Oeuvre de l'APV,

Emission de la 1ère autorisation FLEGT.

Introduction

Légalité : point
de départ

**Déroulement
d'un APV**

Etat d'avancement
des APV

Conclusion



Schéma générique du déroulement d'un APV en construction en Afrique Centrale

QUELQUES INFOS SUR LA NEGOCIATION :

1. Processus participatif mais
2. Négociation conduite par l'Etat face à l'Union Européenne
3. Secteur privé intéressé mais difficile à mobiliser => représentativité ?
4. Les sujets délicats : le marché domestique, les bois en transit, l'O.I.F. , les moyens de financer la mise en oeuvre et parfois l'autorité de délivrance des Autorisations FLEGT...

Introduction

Légalité : point
de départ

**Déroulement
d'un APV**

Etat d'avancement
des APV

Conclusion



Etat d'avancement des APV en Afrique Centrale

	<i>CAM</i>	<i>CONGO</i>	<i>RCA</i>	<i>GAB</i>	<i>RDC</i>
Information	avril- 04	fév.-05	nov.-06	fév.-07	mai-07
Discussions informelles	juil-06	janv.-07	déc.-07	juin-07	oct-07
Ouverture négociation	déc.-07	juin-08	oct.09	2è Tr. 10	
Conclusion / Paraphe APV	janv. -10	mai -09	déc.-10		
Ratification APV		avril-10			
Mise en oeuvre		janv.- 11			
Emission Autorisation FLEGT	janv. -12	juil-11			

Introduction

Légalité : point
de départ

Déroulement
d'un APV

*Etat d'avancement
des APV*

Conclusion



En conclusion...

1. Perspective à court terme : quasiment toute l'Afrique Centrale sous APV FLEGT. Poids COMIFAC vs UE.
2. APV-FLEGT : vecteur d'accélération de mise en oeuvre du PC/COMIFAC (Axe 1 et 5)
3. APV-FLEGT : accompagnement de mise en oeuvre de la politique forestière sur TOUT le territoire national.

Introduction

Légalité : point de départ

Déroulement d'un APV

Etat d'avancement des APV

Conclusion



En conclusion...

1. APV $\neq$ Schéma de certification mais peut s'avérer une alternative si les coûts de certification ne baissent pas =>
2. APV => Accroissement de crédibilité des pays engagés pour tout autre processus d'amélioration de la gouvernance notamment le REDD+.

Introduction

Légalité : point
de départ

Déroulement
d'un APV

Etat d'avancement
des APV

Conclusion



*Je vous remercie de votre
attention*

Alain Pénelon, Conseiller Régional FLEGT / COMIFAC

Contact e-mail : penelon_alain@yahoo.fr